

Visa de recherche d'emploi (diplômé universitaire)

10.07.2024 - Article ■

Tous les demandeurs doivent se présenter personnellement auprès du Service des visas de l'Ambassade en présentant les documents suivants. Tous les documents demandés ci-dessous doivent être présentés en version originale et deux photocopies lisibles. Tous les documents doivent être traduits en langue allemande.

- **⊘** Formulaire de demande de visa dûment remplis
- passeport du demandeur en cours de validité (minimum 6 mois) et
 photocopie de la page 2 du passeport du demandeur
- **⊘** 3 photos d'identité biométrique
- **⊘** Lettre de motivation
- **⊘** CV
- Ustificatif des qualifications requises, légalisé par les ministères tunisiens :
 - Diplôme de l'enseignement supérieur et
 - Justificatif concernant la reconnaissance du diplôme en Allemagne
 La reconnaissance du diplôme est une condition indispensable pour votre demande de
 visa puisse être acceptée. Pour savoir si votre diplôme est reconnu en Allemagne,
 veuillez consulter le site : http://anabin.kmk.org
 Une copie du résultat de votre recherche est à présenter lors de votre demande de visa.
 Veuillez noter: Votre diplôme ne peut être reconnu que si l'université et le diplôme
 individuel sont référencés dans Anabin. Si ce n'est pas le cas, vous devez lancer un
 processus de reconnaissance de certificat au ZAB
- **Uniquement pour les médecins :**

- preuve que l'autorisation professionnelle (Berufserlaubnis) ou l'approbation a été demandé auprès les autorités compétents
- justificatif de compétences en langue allemande au niveau B2 du CECR par un certificat délivré par une institution qui est autorisée conformément aux critères de l'ALTE: ECL, Goethe-Institut, ÖSD, telc gGmbH, TestDaF
- si vous avez demandé l'approbation: enregistrement pour l'examen
 « Kenntnispruefung »

⊘ justificatif de financement,

- compte bloqué en Allemagne au moins 1.027,00 €/ mois
- prise en charge selon §§ 66-68 AufenthG
- ☑ Preuve d'une assurance maladie suffisante pour toute la période en Allemagne

Cette liste n'est pas exhaustive. Des pièces complémentaires peuvent être demandées par l'ambassade après l'examen du dossier, mais n'entraîneront en aucun cas la délivrance automatique d'un visa.

Tout demandeur peut déposer avec son dossier d'autres documents appuyant sa demande.